

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA est un document qui nous permet de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement de vos factures. Vous devez le compléter, dater et signer, et **l'accompagner d'un RIB** comportant les mentions BIC et IBAN.

Sauf avis contraire du redevable, le mandat de prélèvement est reconduit tacitement l'année scolaire suivante. Le prélèvement intervient le 10 de chaque mois (le 13 pour la toute première présentation).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Communauté de Communes Roussillon-Conflent** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Communauté de Communes Roussillon-Conflent**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter Nom Prénom : (*) _____ Adresse : (*) _____ Code postal : (*) _____ Ville : (*) _____ Pays : FRANCE	Identifiant Créancier SEPA : FR85ZZZ549246 Nom : Régie EJR – CC Roussillon Conflent Adresse : 1 rue Michel Blanc BP 5 Code postal : 66130 Ville : ILLE SUR TET Pays : FRANCE
--	--

BIC

IBAN

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat et joindre un RIB

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Afin que le prélèvement soit mis en place pour chacune des prestations souhaitées, veuillez sélectionner les structures accueillant votre (vos) enfant(s), régulièrement ou occasionnellement, maintenant ou prochainement :

- ALSH Bélesta
- ALSH Bouleternère
- ALSH Corbère
- ALSH Corneilla
- ALSH Ille sur Tet (Torcatis, Wallon, Langevin, Pasteur, Espace Ados)
- ALSH Millas (Maternelle, Elementaire, Espace Ados)
- ALSH Néfiach (Primaire, Espace Ados)
- ALSH Rodès
- ALSH Saint Feliu d'Amont

Exemple : si votre enfant fréquente les accueils périscolaire sur l'ALSH de Rodès, est inscrit les mercredis sur l'ALSH de Bouleternère et passe une partie de ses vacances à l'ALSH d'Ille sur Tet, vous devez cocher les 3 structures pour que votre prélèvement se fassent pour ces 3 structures.